



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 18 décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 12 décembre 2024 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 30**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 32**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Lydie OLIVE a donné pouvoir à Christine SALMON, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS.

**Étaient absents excusés :** Christian HAURET, François REPEL.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Véronique BOUÉ, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, David PICCAND, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Josiane LECUYER, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL, Bruno DELAMARRE.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20241218-22 : FIN\_OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2025**

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Concernant les modalités d'ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget pour les dépenses avec les opérations en gestion pluriannuelles d'Autorisation de Programme, l'article L.5217-10-9 du code général des collectivités territoriales prévoit que « Lorsque la section d'investissement du budget comporte des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), l'ordonnateur peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au 1/3 des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans ces conditions. ».

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider, et mandater selon le détail suivant :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b>Opération</b>	<b>Crédits ouverts au budget 2024</b>	<b>Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT</b>
101 – Matériels, services généraux	91 010 €	22 752 €
102 – Bâtiments, services généraux	35 150 €	8 787 €
103 - Voirie	700 000 €	175 000 €
106 – Pôle Villers-Bocage	37 500 €	9 375 €
111 - Boucles VTT	3 000 €	750 €
113 - Plantations arbres et arbustes	40 382 €	10 095 €
124 – Politique Habitat	32 000 €	8 000 €
126 – Acquisition immeuble	450 000 €	112 500 €
131 – Equipements sportifs	68 000 €	17 000 €
133 - Gymnase de Villers Bocage	11 000 €	2 750 €
140 – Enfance	17 500 €	4 375 €
160 – Zones Activités	173 190 €	43 297 €
170 – PLUI Est	25 000 €	6 250 €
171 – PLUI Ouest	25 000 €	6 250 €
174 – ADS	5 000 €	1 250 €
190 – Culture	5 000 €	1 250 €
191 – Lieu culturel fédérateur et structurant	20 000 €	5 000 €
200 - Accompagnement développement durable	33 200 €	8 300 €
201- Études	140 000 €	35 000 €
458 - Opération pour compte de tiers	62 700 €	15 675 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 974 632 €</b>	<b>493 656 €</b>

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b>Opérations pluriannuelles en gestion Autorisation de programme</b>	<b>Crédits ouverts au budget 2024</b>	<b>Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L. 5217-10-9 du CGCT</b>
135- Reconstruction gymnase Les Monts D'Aunay	835 525 €	278 508 €
137-Réhabilitation du gymnase intercommunale de Caumont sur Aure	174 000 €	58 000 €
172-SCOT	214 680 €	71 560 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 224 205 €</b>	<b>408 068 €</b>

<b>BUDGET ANNEXE SPANC</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Crédits ouverts au budget</b>	<b>Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT</b>
21 – Immobilisations corporelles	48 251,63 €	12 062 €
458-Opération pour compte de tiers	150 000,00 €	37 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>198 251,63 €</b>	<b>49 562 €</b>

<b>BUDGET ANNEXE BAT RUE DE VIRE</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Crédits ouverts au budget 2024</b>	<b>Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT</b>
20-Frais d'études	20 000 €	5 000 €
21 – Immobilisations corporelles	31 300 €	7 825 €
<b>TOTAL</b>	<b>51 300 €</b>	<b>12 825 €</b>

<b>BUDGET ANNEXE PREBOCAP</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Crédits ouverts au budget 2024</b>	<b>Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT</b>
21 – Immobilisations corporelles	5 500 €	1 375 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 500 €</b>	<b>1 375 €</b>

<b>BUDGET ANNEXE DECHETS RECYCLABLES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Crédits ouverts au budget 2024</b>	<b>Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT</b>
301 – Matériel et services OM	5 500,00 €	1 375 €
302 – Conteneurs Tri	348 400,00 €	87 100 €
308 – Achat BOM	297 979,98 €	74 494 €
309 - Garage	5 000,00 €	1 250 €
310 – RI PBI	40 000,00 €	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>696 879,98 €</b>	<b>174 219 €</b>

<b>BUDGET ANNEXE PSLA VB VAL D'ARRY</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Crédits ouverts au budget 2024</b>	<b>Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT</b>
204 – Subventions d'équipements versées	15 000 €	3 750 €
21 – Immobilisations corporelles	20 712,26 €	5 178 €
23 - Constructions en cours	600,00 €	150 €
27 -Autres immobilisations financières	70 000,00 €	17 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>106 312,26 €</b>	<b>26 578 €</b>

<b>BUDGET ANNEXE PSLA CAUMONT</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Crédits ouverts au budget 2024</b>	<b>Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT</b>
21 – Immobilisations corporelles	5 860,00 €	1 465,00 €
23 -Constructions en cours	95 000,00 €	23 750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 860,00 €</b>	<b>25 215,00 €</b>

Le conseil communautaire s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget principal de la communauté de commune.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Bruno DELAMARRE) décide :**

- **DE PROCEDER** à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement par anticipation, afin de pouvoir engager, liquider, et mandater selon le détail précisé dans la présente délibération, et ce avant le vote des budgets 2025
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président à signer tous les documents y afférent

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER



Le Président,  
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture  
014-200069524-20241218-20241218-22\_DEL-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2024  
Date de réception préfecture : 24/12/2024